

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercices : 62
Nombre de présents : 34 (31+3)
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages : 39
Numéro interne de l'acte : DELIB-CC-18-070

Etaient présent(e)s :

MM ~~Patrice LETURQUE~~, Guy MARTIGNY, Dominique POTART, Gérard BOUREZ, ~~Éric BEVIÈRE~~, ~~David PETIT~~, Bruno SEVERIN, Jean-Pierre COURTIN, Franck LEROY, ~~Jean DELVILLE~~, Jean-Paul VUILLIOT, Éric BOCHET, Laurence RYTTER, ~~Jean-Michel HENNINOT~~, Carole RIBEIRO, ~~Benoît ROGER~~, Gilbert RICHARD, ~~Dominique LEBLOND~~, Grégory COIGNOUX, Pierre-Jean VERZELEN, ~~Christelle VIN~~, ~~Nathalie SINET~~, ~~David BAUCHET~~, Alain PICON, Franck FELZINGER, ~~Bernard BORNIER~~, Louise DUPONT, François NUYTEN, Christian VUILLIOT, ~~Philippe LEGROS~~, Christian BLAIN, Jacques SEVRAIN, Jean FICNER, Myriam FREMONT, Vincent MODRIC, ~~Marianne PIERRET~~, Jean-Pierre SORLIN, ~~Eliane LOISON~~, ~~Karine LAMORY~~, ~~Hubert COMPERE~~, Nicole BUIRETTE, Alexandre FRANQUET, Francis LEGOUX, ~~Jean-Michel WATTIER~~, Alain PIERCOURT, ~~Thierry LECOMTE~~, Anne GENESTE, Jean-Marc TALON, ~~Cédric MEREAU~~, Régis DESTREZ, ~~Yannick BOILLEAU~~, Bernard COLLET, Marcel LOMBARD, ~~René LEFEVRE~~, Daniel LETURQUE, ~~Martial DELORME~~, Jean-Claude GUERIN, ~~Blandine LAUREAU~~, ~~Pascal DRUET~~, Olivier JONNEAUX, Georges CARPENTIER. (31)

Suppléants présents avec droit de vote :

MM Gérard DELAME, Pierre DELHORBE, Jackie LAMBERT (3)

Suppléants présents sans droit de vote :

MM. Pierre BLAVET, Christine POTART, Myriam DUFLOT, Joël LORFEUVRE (4)

Pouvoirs :

Mme Dominique LEBOND a donné pouvoir à Mme Carole RIBEIRO
M. David BAUCHET a donné pouvoir à M. Pierre-Jean VERZELEN
M. Benoît ROGER a donné pouvoir à M. Gilbert RICHARD
Mme Karine LAMORY a donné pouvoir à M. Jean FICNER
Mme Eliane LOISON a donné pouvoir à M. Jacques SEVRAIN (5)

Monsieur Bernard COLLET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : M. Dominique POTART

2.2 – Modification du PLU de CRECY-SUR-SERRE :

Le Vice-président présente les raisons pour lesquelles une modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de Crécy-sur-Serre est rendue nécessaire et les objectifs qui seront poursuivis.

Une entreprise de la commune de Crécy-sur-Serre souhaite développer son activité. Ce développement se manifestera par des créations d'emplois et la construction de nouveaux locaux et bâtiments. Ce développement n'est pas possible faute de place sur l'emprise actuelle de l'entreprise.

Au sein de la commune, la zone UE est organisée autour des silos agricoles dont les périmètres de protection ne sont pas compatibles avec l'implantation d'une autre activité.

Lors de l'élaboration du PLU de la commune, il avait été prévu une zone 2AUE dite La Prayette afin de répondre à des besoins futurs d'urbanisation à vocation économique. Cependant, ces terrains étant actuellement classés en zone 2AUE (réserve foncière urbanisable à long terme), ils ne peuvent pour le moment accueillir aucune construction. Afin de permettre la construction de bâtiments à destination d'activités, il convient de procéder à une modification du PLU, pour faire passer la zone 2AUE en zone 1AUE.

Ce changement de classement permettra à l'entreprise locale de poursuivre son développement sur la commune et d'y créer des emplois.

Le vice-président indique que les informations concernant le projet de modification seront portées à la connaissance du public par un affichage en mairie, au siège de la Communauté de communes et sur son site internet, et le cas échéant seront complétées par tout autre moyen de communication facilitant l'information et la concertation.

**Vu l'arrêté préfectoral n°2017-668 du 27 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de la Serre et notamment au titre du 2ème alinéa du premier groupe des compétences obligatoires : « Elaboration, approbation, conduite et modification de Plan Local d'Urbanisme intercommunal » ;
CONSIDÉRANT que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du Plan d'aménagement et de développement durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;
CONSIDÉRANT en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision ;
CONSIDÉRANT que cette modification a pour effet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan ;
CONSIDÉRANT en conséquence, que cette modification entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-44 ;
Vu le schéma de cohérence territoriale de la Communauté de communes du Pays de la Serre approuvé le 04 juillet 2018 ;
Vu le rapport présenté,**

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président et en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Président à lancer la modification du PLU de Commune de Crécy-sur-Serre pour permettre le passage de la zone dite de la Prayette de zone 2AUE en zone 1AUE pour permettre le développement d'une entreprise implantée localement par des créations d'emplois et la construction de nouveaux locaux et bâtiments.

- de porter le projet de modification du PLU à la connaissance du public par un affichage en mairie de Crécy-sur-Serre, au siège de la Communauté de communes et sur son site internet, et le cas échéant par tout autre moyen de communication facilitant l'information et la concertation

DELIB-CC-18-070

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Transmis en préfecture le - 6 NOV. 2018
Affiché le - 6 NOV. 2018
Certifié exécutoire le - 6 NOV. 2018

Pour copie certifiée conforme,
Crécy-sur-Serre, le 04 juillet 2018,
Le Président

N°AR Préfecture : 002-240200469-20181024-DELIBCC18070-DE

Pierre-Jean VERZELEN.

